



• Vous souhaitez **réduire vos dépenses de chauffage** ?

• Vous n'avez pas les moyens d'investir dans un programme de travaux assez conséquent pour **générer des économies d'énergie** significatives ?

• Vous avez besoin d'un **accompagnement pour définir votre programme de travaux** (isolation de toiture, installation de fenêtres à double vitrage, remplacement de chaudière, ventilation,...) ?

• Vous avez besoin de **conseils pour trouver les entreprises locales** en capacité de réaliser ce genre de travaux ?

Hauts-de-France Pass Rénovation propose un accompagnement technique et financier pour faciliter votre projet de rénovation !

**HAUTS-DE-FRANCE
PASS RÉNOVATION**



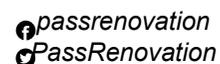
Des travaux pour économiser



VOS FACTURES D'ÉNERGIE SONT ÉLEVÉES, VOTRE MAISON EST MAL ISOLÉE, DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE SONT NÉCESSAIRES ...

Contactez-nous :

0 800 02 60 80
contact@hautsdefrance-spee.fr
www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



UN TECHNICIEN DU DISPOSITIF HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION VOUS RENCONTRE À VOTRE DOMICILE.

Avec lui, vous faites le point sur votre situation, vos finances, vos factures, l'état de votre logement. Le technicien réalise un **diagnostic énergétique** et vous propose un **programme de travaux personnalisé et adapté** à vos besoins.



VOUS SIGNEZ UN CONTRAT D'ABONNEMENT AU SERVICE PUBLIC⁽¹⁾.

Vous optez pour la **formule** qui vous convient :

<p>FORMULE 1. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE & FINANCIER⁽²⁾ 1860€ TTC</p>	ou	<p>FORMULE 2. ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE 1200€ TTC</p>
---	----	---



Réalisation d'un audit énergétique du logement
Conception du programme de travaux
Recrutement des entreprises
Accompagnement au suivi du chantier
Avance du financement
Paiement des entreprises
Suivi des consommations pendant 3 ans



Réalisation d'un audit énergétique du logement
Conception du programme de travaux
Assistance dans le recrutement des entreprises
Assistance sur le suivi du chantier
Suivi des consommations pendant 3 ans



LE TECHNICIEN DU DISPOSITIF HAUTS-DE-FRANCE PASS RÉNOVATION S'ASSURE DE LA BONNE RÉCEPTION DE VOS TRAVAUX.

Hauts-de-France Pass Rénovation vous fait **bénéficiaire de la Prime CEE.**



Hauts-de-France Pass Rénovation continue de vous **accompagner pendant 3 ans dans le suivi de vos consommations.**

(1) L'offre d'accompagnement du service public est payante à partir de la signature du contrat de service public (étape 3). La contribution au service public couvre l'ensemble de l'accompagnement. Cette contribution pourra être acquittée en une fois ou étalée sur 15 ans, moyennant le versement d'un acompte de 300€ à la signature du contrat.

(2) Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Sous réserve d'acceptation de votre dossier et après expiration du délai légal de rétractation.

Exemple : Pour un financement Hauts-de-France Pass Rénovation de 10 000 € sur 300 mois (25 ans) au taux débiteur annuel fixe (possibilité d'emprunter à un taux progressif) de 2,50%, 300 mensualités de 44.86 €. Taux Annuel Effectif Global fixe de 2,50%. Montant total dû par l'emprunteur, hors assurance à la charge de l'emprunteur : 13 458.00 €. Sous conditions, selon taux en vigueur et dans les limites fixées dans l'offre de crédit.